

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
29 mars 2013

---

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N<sup>os</sup> 4492 à 4501

présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« repose sur un motif économique, est prononcé selon les modalités d'un licenciement individuel »

les mots :

« est prononcé selon les modalités du licenciement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli se justifie par son texte même.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	4492	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	4493	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	4494	de	M.	François ASENSI
Adt n°	4495	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	4496	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	4497	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	4498	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	4499	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	4500	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	4501	de	M.	André CHASSAIGNE